

MAÎTRE D'OUVRAGE :



MANDATAIRE DU MAÎTRE D'OUVRAGE :



MAÎTRISE D'ŒUVRE GÉNÉRALE

Aménagement de Chronolignes sur le réseau urbain de transport public de Le Mans Métropole

DOSSIER D'ENQUETE PREALABLE A LA DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE

Pièce n° 1

Identification du demandeur

Groupement de maîtrise d'œuvre



Codification du document

Projet	Phase	Emetteur	Type	Repère	Numéro	Indice
3CL	APA	MOEG	NT	GL	00-0100	A

Contrôle du document			
	ETABLI PAR	VERIFIE PAR	APPROUVE PAR
PRENOM, NOM	Céline BARUTHIO	Gilles RENCK	Olivier THEVENOT
FONCTION	Responsable des procédures administratives	Adjoint au Directeur de Projet	Directeur de Projet
DATE	15/09/2022		
VISA			

DIFF. EXTERNE	MOAD
DIFF. INTERNE	Groupement ENDURANCE

Suivi des modifications			
INDICE	ETABLI PAR	DATE	OBJET DE LA MODIFICATION
A	Céline BARUTHIO		Document initial

SOMMAIRE

- 1. Introduction 4**
- 2. Identification du demandeur 6**
 - 2.1. Le Maître d’Ouvrage (MOA) – bénéficiaire de la Déclaration d’Utilité Publique 6**
 - 2.2. Le Maître d’Ouvrage Délégué (MOAD) 6**

1. Introduction

Le présent document constitue le dossier d’enquête préalable à la déclaration d’utilité publique du projet d’aménagement de 3 Chronolignes sur le territoire de Le Mans Métropole.

Les aménagements consistent à améliorer le réseau et les modalités de circulation et de desserte de 3 lignes de bus existantes sous la forme d’un Bus à haut niveau de service et à l’amélioration de tous les modes de circulation sur l’ensemble des tracés. Les aménagements consistent en la mise en place d’une meilleure qualité de déplacement, par l’aménagement de voirie, de liaisons piétonnes ou modes doux, par la mise en place d’intermodalité facile, par la préconisation d’un allègement de la sollicitation automobile. C’est également l’opportunité d’améliorer la qualité de vie des habitants avec l’aménagement des places au abords des Chronolignes.

Les principales caractéristiques chiffrées du projet sont :

- 3 lignes de bus : la ligne 4, ligne 5 et la ligne 6 concernées par le projet et qui représentent 45% des voyages du réseau bus en 2019
- Près de 50km cumulés de parcours des 3 lignes
- 3 niveaux de typologie d’aménagement permettant d’intégrer les Chronolignes dans l’espace urbain existant : l’aménagement de façade à façade, l’aménagement ponctuel et l’absence de travaux spécifiques.

Les tracés sont décrits succinctement ci-dessous. Les aménagements sont détaillés dans la notice explicative du présent dossier.

La Chronoligne C4 :

D’une longueur de 9,5 km, elle reprend dans une grande partie de son parcours l’itinéraire de la ligne 4 actuelle entre les terminus Bellevue - Hauts de Couaines et Saint-Georges / Saint Joseph. Les 33 points d’arrêt de la ligne permettent la desserte de plusieurs équipements importants du territoire. La particularité de cette Chronoligne est qu’elle relie plusieurs communes, et dessert donc Le Mans, Couaines, et Pruillé-le-Chétif, en passant par la route en limite communale, (rue du Sablé - Route de Pruillé - D50) entre Rouillon et Allonnes, pour desservir le Lycée Saint-Joseph. Son tracé initial est légèrement modifié de manière à desservir la gare routière et la gare SNCF de Le Mans.

La Chronoligne C5 :

Elle reprend l’essentiel de l’itinéraire actuel de la ligne 5, d’un linéaire d’environ 9,5 km entre les terminus Oasis – Centre des expositions et Gazonfier/Douce Amie. Les 28 points d’arrêts de la ligne desservent plusieurs points de la ville, et permettent la correspondance avec le tramway sur 4 points d’arrêts.

La seule modification de tracé correspond à une circulation dans les 2sens par le tunnel Louis Wright. La rue Henri Delagenière ne sera plus desservie par la ligne 5, mais le Quai Louis Blanc sera desservi dans les deux sens.

La Chronoligne C6 :

Elle reprend dans sa totalité l’itinéraire de la ligne 6 actuelle. Sur une longueur de 9 km entre République et Saint Martin, elle permet la desserte également de nombreux équipements du territoire. La Chronoligne C6 passe également dans une limite communale au niveau de la Rue des Tennis, entre Le Mans et Changé. Son tracé est légèrement modifié par rapport à son tracé initial sur le secteur des Sablons de manière à faciliter sa circulation et la desserte du quartier.



Figure 1 : Desserte actuelle – Ligne 6 – arrêt California – SERUE Ingénierie

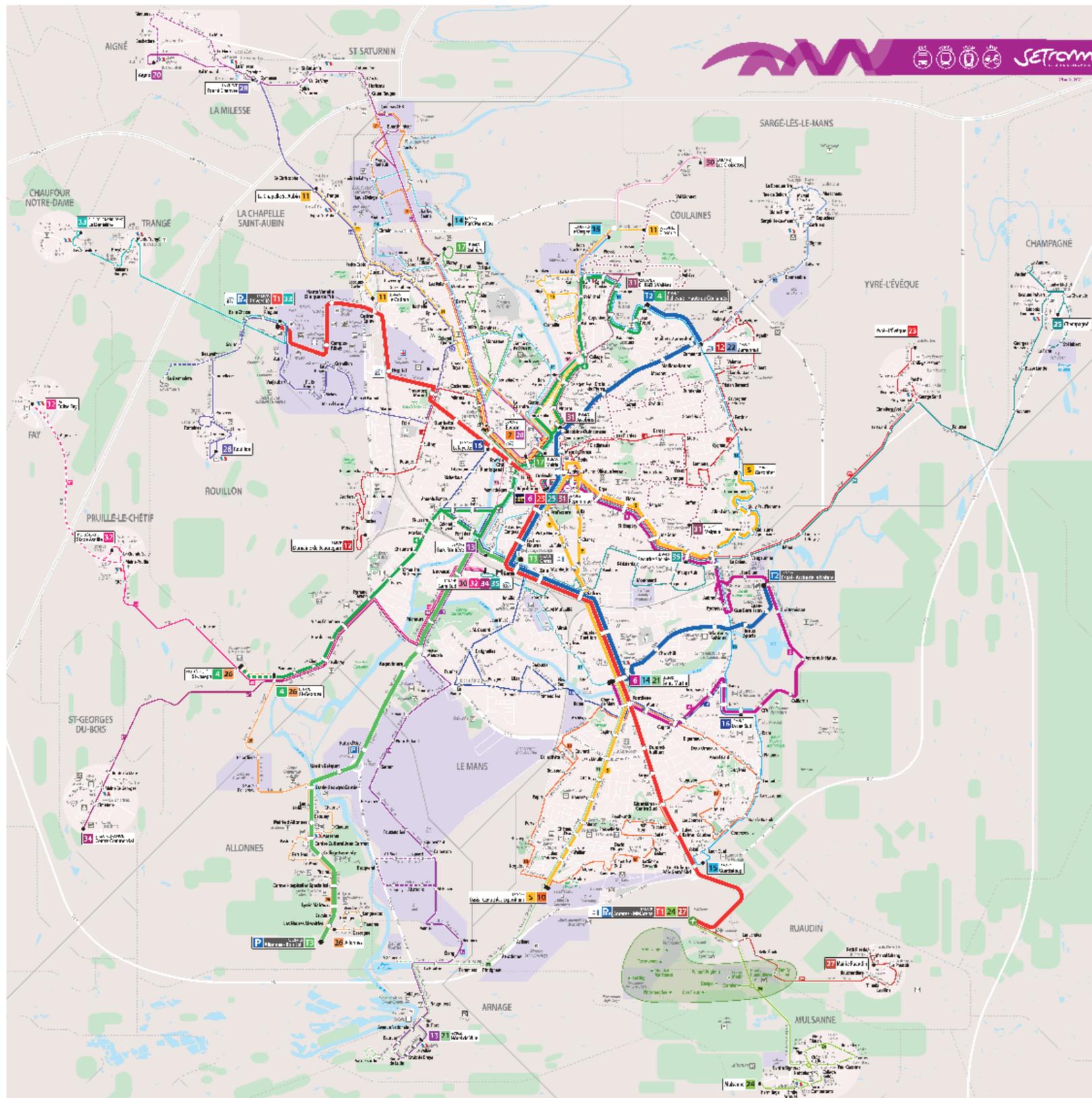


Figure 2 : plan du réseau actuel de la SETRAM sur Le Mans Métropole

2. Identification du demandeur

2.1. Le Maître d'Ouvrage (MOA) – bénéficiaire de la Déclaration d'Utilité Publique



COMMUNAUTE URBAINE DE LE MANS METROPOLE

CS 40010

72039 LE MANS Cedex 9

Le demandeur est représenté par Monsieur LEFOLL, Président de la Communauté d'Agglomération de Le Mans Métropole.

2.2. Le Maître d'Ouvrage Délégué (MOAD)



Groupement CENOVIA / TRANSAMO

41 rue de l'Esterel – CS 51511

72015 LE MANS Cedex 2

Tél. 02 43 39 19 70 - www.cenovia.fr

Groupement de maîtrise d'œuvre



CERAMIDE
Agence d'ingénierie et paysage



paume 
VILLES
PAYSAGES
& MOBILITÉS

SERUE
INGENIERIE

 **TRANSITEC**
optimiseurs de mobilité · depuis 1954
